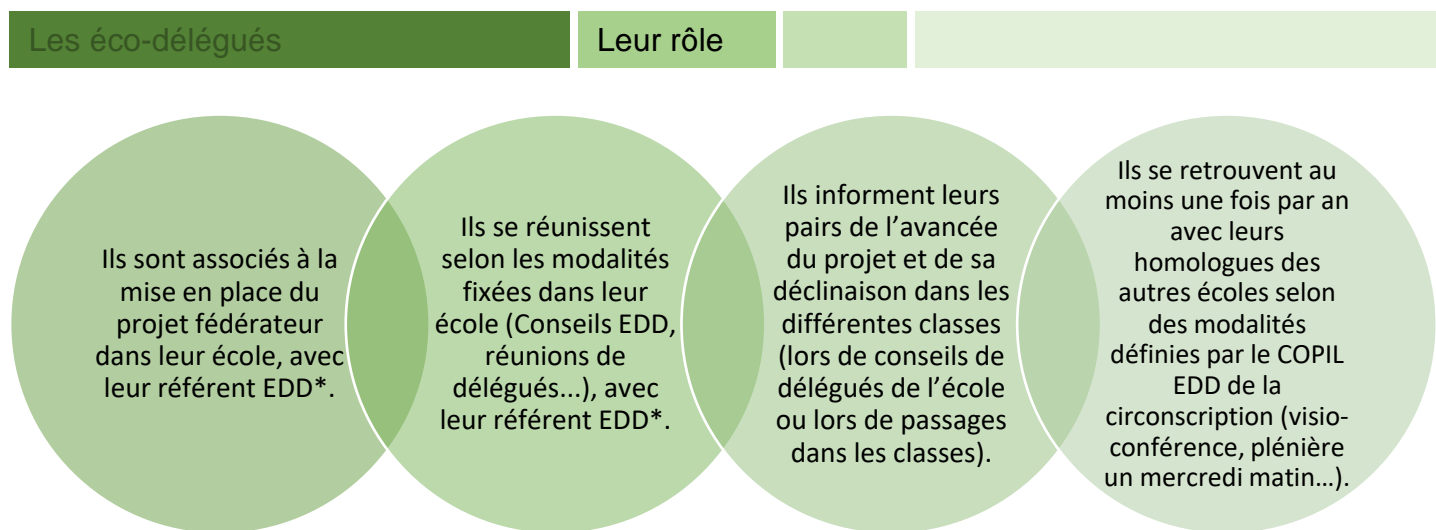


Les éco-délégués	Leur election		
Où ?	• Les éco-délégués sont élus dans chaque école élémentaire et primaire de la circonscription.		
Quand ?	• Les élections se déroulent en Septembre, en même temps que d'autres élections (délégués de classe, délégués du Conseil municipal des enfants...).		
Qui ?	• Les éco-délégués sont choisis parmi les élèves de CE2.		
Quelle durée de mandat ?	• Les éco-délégués sont élus pour une période de 3 ans.		
Combien ?	• Les éco-délégués sont au nombre de 4 par école : 2 titulaires et 2 remplaçants. La parité fille/garçon est respectée (titulaires d'une part et remplaçants d'autre part).		
Comment ?	• Il est laissé à l'appréciation de l'équipe pédagogique de la pertinence d'un cumul de mandat d'un éco-délégué (avec la mission de délégué de classe, de conseiller municipal enfants...).		



Les éco-délégués bénéficieront d'une formation en début de mandat.

* Référent EDD : voir fiche « Cadre ».

Les éco-délégués	Les ressources	Pour aller plus loin	
	<ul style="list-style-type: none"> Généralités : https://eduscol.education.fr/1121/les-eco-delegues https://www.education.gouv.fr/des-eleves-eco-delegues-pour-agir-en-faveur-du-developpement-durable-10835 Eco-délégués, plaquette de présentation : https://eduscol.education.fr/document/33470/download Eco-délégués, guide du professeur : https://eduscol.education.fr/document/33464/download Eco-délégués, guide de l'élève : https://eduscol.education.fr/document/33467/download 		